

Tier et Dott autorisés à opérer à Paris, Lyon et Grenoble

Après avoir remporté l'appel à candidatures lancé par Paris, les deux opérateurs viennent d'être autorisés à s'implanter dans la capitale des Gaules. Pour obtenir cette nouvelle autorisation, les deux startups de la micro-mobilité ont dû démontrer leurs engagements.

Temps de lecture : minute

3 août 2020

L'arrivée en masse des trottinettes électriques au printemps 2018 n'a pas fait que des heureux et ces engins sont devenus, dans certains quartiers, un véritable fléau. Entre les trottinettes laissées à l'abandon en plein milieu du trottoir, celles jetées dans les fleuves ou dépouillées pour le plaisir, les acteurs de la micro-mobilité ont opéré un certain temps en roue libre. Pour mettre fin à cet anarchie et à un nombre croissant d'acteurs, les grandes métropoles ont décidé de prendre le problème à bras-le-corps. Lyon, Grenoble et Paris ont donc lancé des appels à candidatures afin de limiter à trois opérateurs maximum l'usage de l'espace urbain.

Dott et Tierr mettent en avant leur engagement environnemental

C'est Grenoble qui a ouvert le bal des lauréats début juillet en annonçant recourir à deux opérateurs uniques, Tier (trottinettes électriques) et Pony (vélos à assistance électrique). La mairie de Paris a préféré en sélectionner trois : Dott, Lime et Tier pour répondre à la demande et couvrir l'ensemble de la capitale. La convention d'occupation de l'espace

public qui sera signée permettra à chaque opérateur de déployer 5 000 véhicules dans Paris moyennant une redevance.

Trois critères de sélection ont été retenus : la responsabilité environnementale, la sécurité des usagers et la gestion de la maintenance et de la recharge des engins.



À lire aussi

Le marché des trottinettes pourrait peser 40 à 50 milliards d'euros en 2025

Dans son communiqué de presse, Dott met en avant son engagement pour l'environnement à travers une politique de réparation, de réemploi et de recyclage, une logistique 100% électrique ainsi que l'usage d'énergie 100% renouvelable dans ces recharges. L'entreprise mise également sur la démocratisation de la mobilité douce en proposant des forfaits à la semaine et en implantant ses véhicules dans de nombreux

quartiers.

Annoncé comme neutre en émission carbone depuis janvier 2020, Tier explique avoir également mis en place un système de reconditionnement lui permettant d'accroître la durée de vie de chaque trottinette de 2 à 5 ans. Un argument qui a su séduire les grandes villes dont deux sont restées / passées du côté des écologistes aux dernières élections municipales, Lyon et Grenoble. Il n'en reste pas moins que la question écologique liée à l'usage des trottinettes relève également de l'usage raisonné et raisonnable qu'en font les utilisateurs. Jusqu'à preuve du contraire, aucune trottinette n'a encore démontré sa capacité à sauter elle-même dans la Seine ni à s'auto-détruire.

Tier s'impose comme leader du marché français

Les deux opérateurs Dott et Tier ont également été autorisés à investir Lyon avec 2 000 trottinettes chacun. Cette confiance renouvelée pour l'opérateur allemand Tier lui confère désormais le statut de leader français avec bientôt 7 600 véhicules en libre circulation dans quatre villes majeurs (Bordeaux, Lyon, Grenoble et Paris). Déjà présents dans 9 pays et 70 villes, rien ne semble arrêter l'opérateur qui a remporté tous les appels à projet auxquels il a participé depuis le début de l'année. La question reste de savoir s'il réussira à exporter cette réussite française dans tout l'espace européen.

Maintenant autorisés à sillonner les rues des grandes agglomérations, Tier, Dott et Lime ont deux ans pour faire leur preuve et répondre aux enjeux environnementaux et humains que représentent la mobilité douce. En cas d'échec, leurs conventions pourraient bien ne pas être renouvelées.

Article écrit par Anne Taffin